

La chemise blanche et le col bleu des quartiers-mâîtres et matelots

Sous l'Ancien Régime, les hommes d'équipage n'ont pas d'uniforme. Les inscrits maritimes qui sont « levés » rallient leur bâtiment avec leurs vêtements de travail, ceux du métier qui les rattache à la navigation : marins-pêcheurs, charpentiers, bateliers.

Au Grand Siècle, les exemples abondent de matelots se présentant presque nus, ayant vendu leurs hardes pour se nourrir en route...ou boire.

Curieusement, c'est le règlement du 1^{er} janvier 1786 *sur l'Ordre, la propreté et la salubrité à maintenir à bord des Vaisseaux* qui prescrit dans son article 36 le sac minimal sans lequel *les Matelots ne seront point embarqués* et qui commence par : *Six chemises dont deux au moins de toile blanche*, évidemment pour les grandes occasions, les quatre autres étant généralement teintes à l'indigo. Cette teinture est bon marché depuis la mise en valeur des Antilles, et présente les qualités d'être peu salissante, résistante au soleil et à l'eau de mer ; elle passe de plus pour écarter la vermine ! Elle a donc tout pour plaire au matelot. C'est cet agent tinctorial qui est à l'origine du bleu Marine.

L'écrivain du vaisseau qui part en campagne, responsable du stock des effets, doit embarquer des vêtements à raison d'un tiers de ce qui est nécessaire par homme pour un an. *Et tous lesdits vêtements seront uniformes* ; le mot est lâché.

Le métier du matelot est dur et très physique, ses effets s'usent vite – d'autant qu'il doit les laver à la brosse – ; au bout de quelques mois, tout l'équipage doit se retrouver vêtu de la même façon.

L'article 37 règlement du 1^{er} janvier 1786 prévoit que ceux qui n'ont pas leur sac complet à l'embarquement se voient délivrer, le manquant contre retenue sur la solde. Le service historique de la Défense de Toulon garde la notification à la maison Gralle d'un marché *d'habillement des gens de mer* dès le 15 octobre de l'année suivante (cote SE 193 folio 43).

Le 15 floréal an XII (5 mai 1804) le Premier Consul arrête enfin *le vêtement uniforme que porteront les marins qui composent les équipages des bâtiments de la République*, celle-ci n'ayant plus que treize jours à vivre. C'est un uniforme de service en armes ou de sortie, non de travail. Si le texte précise que la cravate est noire (dix-huit mois avant Trafalgar, en dépit de ceux qui veulent qu'elle en porte le deuil), il ne s'abaisse pas à décrire la chemise, pas plus que la chaussure.

Selon la mode de l'époque, cette chemise est blanche, avec un col assez grand pour dépasser du haut collet droit, et donc assez large sur les épaules quand le collet est rabattu, sans rien de spécialement maritime.



Matelots sous l'Empire, à gauche dessinés par Lelievre, à droite par Toussaint

Dès cette époque, les matelots de l'État ont les cheveux courts et aucune image n'appuie la légende du col bleu afin de cacher la trace du sébum capillaire.



1826

Il faut attendre 1826 pour que Valmont représente un matelot des nouveaux Équipages de Ligne en tenue de travail avec une chemise dont le grand col est entièrement doublé de bleu clair, avec semble-t-il un seul liseré blanc assez large, mais dont les pointes ne dépassent pas la ligne des épaules. Et il a les cheveux courts !

Sa cravate resserre la fente de la chemise et elle est capelée par deux liettes cousues aux bords de cette fente. À cette date, les approvisionnements des effets sont centralisés ; la chemise en toile blanche vient de Plougastel ou de Flandres ; elle doit donc être en lin.

L'ordonnance du 28 mai 1829 introduit la chemise blanche à col bleu, sans ornement. La nuance bleu ciel paraît due au mélange à parties égales de l'indigo et du blanc pur ; parmi les matelots du monde, le français porte un col des plus clairs.

En 1839, Valmont la montre, cette fois avec trois liserés blancs sur le col bleu, arrondi de telle sorte que les pointes sont déjà dans le dos ; son poignet porte une bande bleue assortie avec au moins une liette blanche. Dans la même aquarelle, un autre est en tenue de travail de toile écru, en principe « rousse Plougastel », dont la cravate, elle aussi capelée deux fois, serre le col bleu encore fonctionnel.



1839

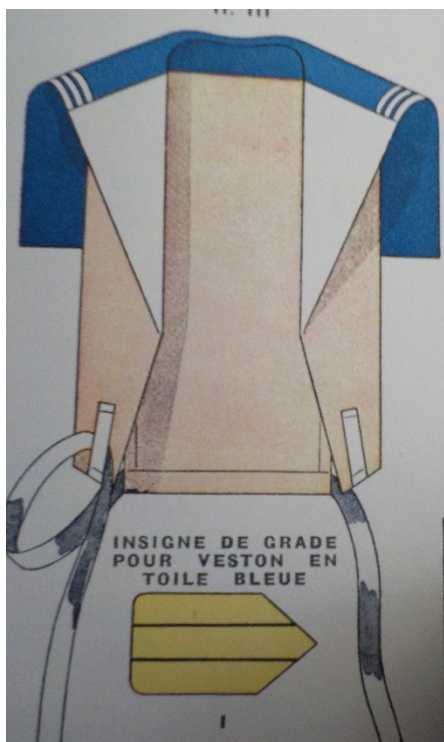


1858

Le marin des Équipages de la Flotte de 1858 a maintenant le col aux pointes à angle droit, tombant dans le dos ; du coup, devant, la fente ne peut plus être fermée et il importe de définir un sous-vêtement pour ne pas montrer en public une poitrine nue ou, pire, velue ; d'où l'adoption du tricot rayé, qui deviendra emblématique. La cravate continue d'être portée, mais le nœud sous l'ouverture du col descend avec elle, de plus en plus bas. L'origine des étoffes n'est plus fixée.

Lors de la création des Équipages de la Flotte, le règlement du 27 mai 1858 décrit la *chemise en toile blanche de lin ou de chanvre, avec col rabattant et poignets en tissu de coton teint en bleu, avec trois lacets de fil blanc*. À force d'élargir l'ouverture de cette chemise jusqu'à la largeur du cou du matelot, et de rejeter le col en arrière, le tissu blanc apparaît en dessous de la pièce bleue du col sous le Second Empire, comme le montre la photo.

Mais il y a deux paires de liettes de chaque côté de l'ouverture pour assujettir la cravate jusqu'en 1878 ; les matelots coquets font du genre en les plissant en accordéon, au moins pour se faire prendre en photo. La dernière paire disparaît en 1887, comme le col cousu à demeure en 1911, en même temps que la chemise blanche elle-même jugée inutile. Le nouveau col amovible comporte des empiècements et des lacets qui permettent de la sangler autour du torse en un système compliqué ; il est uniface.



Les matelots l'appelleront toujours « chemisette ». Après maints lavages soignés, le bleu déteint et sa nuance fanée marque l'ancienneté en service du matelot. L'expression « *Va te faire débleuir !* » prend donc à bord un sens particulier. Mais les petits malins trouvent dans l'arrière-boutique du Bazar des Mécaniciens des cols déteints d'avance, et aussi avec les lacets blancs sur les deux faces, ce qui espace les lavages.

La chemise blanche a donc été supprimée car considérée inutile en 1911, mais en 1913 apparaît une vareuse en toile de lin blanche qui a presque la même forme et le même rôle ; la différence est que le col du même tissu blanc est de forme « châte » et qu'il faut donc y ajouter le col bleu amovible. Alors que la chemise était toujours enfilée dans le pantalon, la vareuse se porte elle par-dessus. Cette dernière arbore les galons de grade amovibles (car ils déteindraient au lavage) sur des agrafes, puis des brides retenant les boutons cousus aux extrémités des galons.

Voici un quartier-maître du croiseur cuirassé MARSEILLAISE : on voit le col châle sous le col amovible et on discerne le petit bouton de porcelaine, identique à ceux de la jugulaire, au milieu du galon noblement arboré.

Le rejet du col bleu dans le dos a fini par donner au matelot français vu de face cet aspect qui n'est qu'à lui : le col bleu est à peine visible sur ses épaules, alors que dans les autres marines les cols bleus ou noirs rentrent entièrement dans l'encolure, comme le montre Goichon en 1938 dans le recueil Babu sur les UNIFORMES ET MARQUES DISTINCTIVES DES MILITAIRES NON-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE MER.



La cravate est portée sous la vareuse et passe par des boutonnieres sous le col au niveau de la 6^e rayure du tricot environ pour montrer le nœud au-dehors, les pointes étant rentrées au-dedans. Or le dessin du Babu est inexact ! C'est un coup à se retrouver sur le cahier de punitions avec le motif : « Porter sa cravate sous la vareuse blanche, et dire que c'est comme ça dans le Babu ».

En juin 1939, le lin devient trop cher et la vareuse est désormais en coton. Après 1945, les marques de grade se porteront, sur le haut du bras gauche seulement, sous forme de chevron bleu clair cousus. Le tricot rayé cède la place à la chemisette à encolure carrée dite « coloniale » comme dans cette gouache de Courboulès repris dans la brochure officielle MARINE NATIONALE à partir de 1958.

En 1976, le polyester-viscose remplace le coton, dont le prix flambe, et les parements bleus séculaires disparaissent (dommage !), en même temps que la cravate, réservée pour les tenues bleues, et ses boutonnieres avec elle. À la même date, le col est simplement maintenu par quatre boutons à l'intérieur de la vareuse, bleue ou blanche, et désormais réversible, comme ceux du commerce.

Pour terminer, voici quelques souvenirs personnels.



Albert Brenet peint le bazar au milieu des années 1930, où les quartiers-maîtres et matelots pouvaient acquérir des cols bleus amovibles. À mon entrée dans la Marine, quarante ans plus tard, la vitrine était toujours la même, avec un veston blanc de second-maitre à col fermé, mais ce dernier était aussi jauni que le col bleu également en vitrine était fané. Quant à l'accorte patronne souriante, elle était aussi toujours là, mais hélas défraîchie et avec le sourire d'accueil jauni ! L'immeuble, un des derniers dans l'alignement de l'ancien quai Cronstadt, faisant goulot au début de la rue de la République, a été rasé dix ans plus tard, et la patronne a disparu avec lui ; l'imposte de la porte contigüe, avec ses symboles exotiques cachés par l'auvent a été conservé ; il est au musée d'histoire de Toulon.



© Commissaire en chef de 1^{re} classe Laurent Danjou – 2024